



## Conseil communal

### Séance du 22 février 2021

**MPs (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Marché public de travaux N° 20210034 - « Rénovation et création d'un nouveau bloc sanitaire pour l'École Roosevelt » - Approbation des conditions, du mode de passation et du projet d'avis de marché - Examen - Décision.**

Référence : CC/21/2/8

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, ~~Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,~~ MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, ~~Alexandre MPASINAS,~~ Salvatore CHIAVETTA, ~~Mustapha ABDELOUAHAD,~~ Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes ~~Isabelle COPIENNE,~~ Muriel DEPPE, ~~Géline LAMBOTTE,~~ M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

### Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 euros) ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la Tutelle ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 20210034 relatif au marché public de travaux « Rénovation et création d'un nouveau bloc sanitaire pour l'École Roosevelt » établi par la Cellule Marchés Publics de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 78.925,62 euros hors TVA ou 83.661,16 euros, 6% TVA comprise ;

Considérant que le montant estimé hors TVA ne dépasse pas la limite pour l'utilisation de la procédure négociée directe avec publication préalable de 750.000,00 euros ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.) - Service général des Infrastructures scolaires subventionnées, Boulevard Léopold II, 44, 1080 BRUXELLES ;

Considérant qu'un accord de principe a été rendu par l'autorité subsidiante en date du 16 juillet 2020 ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Extraordinaire de l'Exercice 2021 de la Commune de MORLANWELZ, article 722119/723-52 ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 10 février 2021, la Directrice Financière faisant fonction (DF.f.f.) de la Commune de MORLANWELZ a rendu un avis de légalité favorable en date du 19 février 2021 et cet avis est le suivant : « **Le directeur financier confirme la légalité et la régularité du projet de décision. La procédure utilisée est plus longue mais nous permet d'avoir une marge de manœuvre dans le cas où les offres reçues seraient supérieures à l'estimation du marché. Le CSC prévoit bien un cautionnement. Il y a suffisamment de crédit pour financer le marché**

**susmentionné sur le Budget Extraordinaire de l'Exercice 2021 de la Commune de MORLANWELZ, à l'article 722119/723-52 sur le projet 20210034. » ;**

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

## **DÉCIDE**

### **À l'unanimité :**

Article 1er. - D'approuver le cahier des charges N° 20210034, les éléments constitutifs du projet d'avis de marché et le montant estimé du marché public de travaux « Rénovation et création d'un nouveau bloc sanitaire pour l'École Roosevelt », établis par la Cellule Marchés Publics de la Commune de MORLANWELZ. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 78.925,62 euros hors TVA ou 83.661,16 euros, 6% TVA comprise.

Article 2. - De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3. - De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.) - Service général des Infrastructures scolaires subventionnées, Boulevard Léopold II, 44, 1080 BRUXELLES.

Article 4. - De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5. - De financer cette dépense par le crédit inscrit au Budget Extraordinaire de l'Exercice 2021 de la Commune de MORLANWELZ, article 722119/723-52.

En séance, le 22 février 2021  
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,  
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :  
*Le 1 décembre 2021,*

La Directrice Générale f.f.,  
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre f.f.,  
François DEVILLERS